

I. DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Le client déclare avoir pris connaissance des conditions générales de prestations de services et les avoir acceptées sans réserve.

Les présentes conditions générales établissent les conditions contractuelles exclusivement applicables aux prestations de services réalisées par la Société «YAN & TOM » à ses clients consommateurs ou non-professionnels.

La nullité d'une clause contractuelle n'entraîne pas la nullité des présentes conditions générales.

Le prestataire de services se réserve la faculté de modifier ses conditions générales à tout moment sous réserve d'en informer individuellement les clients, lequel sera présumé avoir accepté les modifications faute d'avoir exprimé son désaccord dans un délai de QUINZE (15) jours.

Les conditions générales applicables sont celles en vigueur à la date de la commande passée par le client.

II. INFORMATIONS PRECONTRACTUELLES

Le client reconnaît avoir reçu de la Société «YAN & TOM », les informations précontractuelles prévues aux articles L. 111-1 et R. 111-1 du code de la consommation et les articles L. 111-2 et R. 111-2 du code de la consommation.

III. DEVIS

Les prestations de services, dont le prix ne peut être calculé à l'avance, peuvent donner lieu à l'établissement d'un devis estimatif préalable. Le devis est établi pour une durée limitée de QUINZE (15) jours et son acceptation par le client vaut conclusion définitive du contrat.

Les commandes étant définitives et irrévocables, toute demande de modification du service commandé par le client doit être soumise à l'acceptation la SARL « YAN & TOM ».

La SARL «YAN & TOM » se réserve le droit de modifier unilatéralement les prix des services à tout moment, notamment en cas d'augmentation des coûts des matières premières.

IV. PAIEMENT

Un acompte de CINQUANTE (50) POURCENT doit être versé à la commande et le solde du prix être réglé lors de la fourniture du service sauf conditions particulières stipulées expressément. Toute somme non payée à l'échéance est productive, sans mise en demeure préalable, d'un intérêt légal.

V. EXECUTION DU CONTRAT

Les délais d'exécution mentionnés sur le devis sont purement indicatifs. La SARL «YAN & TOM » s'engage à faire ses meilleurs efforts pour communiquer au client un planning prévisionnel pour l'exécution des travaux, à compter de l'acceptation du devis.

Le client déclare être informé des dispositions des articles L. 216-2 et L. 216-3 du code de la consommation et dispense la SARL «YAN & TOM » de les reproduire.

La SARL «YAN & TOM » s'engage à fournir un service conforme aux prescriptions légales en vigueur et aux prescriptions contractuelles.

Le client doit prendre réception des travaux, en vérifier la conformité et déclarer les accepter. La réception, si les travaux ont porté sur un bien meuble entièrement fourni par la SARL «YAN & TOM » opère transfert de propriété, sous réserve du complet paiement du prix. La réception peut être tacite et résulter de la prise de possession du bien, objet des travaux.

VI. INEXECUTION DU CONTRAT

Aucun des contractants n'est responsable de son retard ou de sa défaillance dans l'exécution de ses obligations s'ils sont dus à un cas de force majeure. La responsabilité du prestataire est éventuellement engagée en cas de dommages matériels causés au cocontractant en raison de fautes qui lui sont imputables dans l'exécution de sa prestation. En aucun cas, le prestataire ne peut voir sa responsabilité engagée pour des dommages causés au bénéficiaire du service à la suite d'une utilisation du service ou du bien objet du service qui s'est avérée non conforme aux prescriptions du prestataire et aux règles de l'art.

VII. CLAUSE RESOLUTOIRE

En cas de manquement par le bénéficiaire du service à l'une quelconque de ses obligations et quinze jours après mise en demeure d'avoir à exécuter cette obligation dans un délai raisonnable, la « SARL YAN & TOM » peut demander la résolution du contrat sans préjudice de dommages et intérêts. La résolution du contrat sera prononcée par lettre recommandée avec demande d'avis de réception et sera acquise de plein droit sans formalité judiciaire. L'acompte versé à la commande sera conservé à titre d'indemnité.

VIII. DROITS D'AUTEUR ET PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Selon les dispositions du Code de Propriété Intellectuelle (articles L.121-1 et suivants), le droit moral d'une création (comprenant droit de divulgation, droit au respect de l'œuvre et droit au retrait) est attaché à son créateur de manière perpétuelle et imprescriptible.

Ces droits peuvent notamment comprendre le droit de reproduction, le droit de représentation, le droit de modification, le droit d'exploitation. Il est enfin rappelé que toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit est illicite et punie selon les lois relatives au délit de contrefaçon. Il en est de même pour l'adaptation ou la transformation, l'arrangement ou la reproduction par un art ou un procédé quelconque.

Nonobstant ce qui précède, la totalité de la production et des droits s'y rapportant, objet de la commande et figurant sur le devis demeure la propriété entière et exclusive de la SARL «YAN & TOM ». Sauf mention contraire figurant sur le devis, les fichiers de production et les sources restent la propriété exclusive de la SARL «YAN & TOM », laquelle demeure libre de les exploiter et de fabriquer des copies si bon lui semble.

IX. TRAITEMENT DES DONNÉES PERSONNELLES

Le traitement informatisé des données personnelles recueillies a pour finalité l'exécution du contrat et la facturation. Ces données ne sont pas transférées vers un État non membre de l'Union européenne.

Conformément à la loi Informatique et Libertés, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et, sous réserves des dispositions légales applicables à la matière, de suppression des données vous concernant, le responsable du traitement étant Monsieur Yanis BURCKBUCHLER.

XI. REGLEMENT DES LITIGES

Toute réclamation doit être adressée au service clientèle de l'entreprise dont l'adresse suit : 419 Av. de Lattre de Tassigny | 13870 Rognonas.

Le tribunal compétent territorialement est le tribunal du ressort du siège social de la Société « YAN & TOM ».